



Pointe-à-la-Croix *À la croisée des chemins*

COMMUNICATION COVID-19

MISE À JOUR 23 MARS 2020 – Compte de taxes foncières 2020

Dans le cadre des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Pointe-à-la-Croix souhaite réduire le fardeau financier pour ses citoyens en reportant la date limite pour le premier paiement des taxes foncières au 27 mai 2020.

Nous vous encourageons à payer vos taxes foncières tout en évitant les visites au bureau municipal (chèques envoyés par courrier ou virement bancaire). Tous les détails sont disponibles dans le dernier numéro du journal municipal disponible sur <https://pointe-a-la-croix.com/.../upl.../Journal-mars-2020-1.pdf>. (français seulement)

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous par téléphone au 418-788-2011 ou par courriel au info@pointe-a-la-croix.com durant les heures de bureau du lundi au vendredi (8h-12h et 13h-16h).